



FLASH BOUVERANS

29 juillet 2026

Restrictions d'utilisation de l'eau

Nous subissons la canicule et la sécheresse, l'utilisation de l'eau est restreinte par arrêtés préfectoraux. Ceux-ci évoluent et changent de niveau de restriction en fonction de l'intensité de la situation climatique. Nous sommes tous concernés.

L'arrêté est affiché à la mairie et consultable sur le site internet de la préfecture : doubs.gouv.fr

Fête des hommes

Messieurs, habitants de Bouverans, vous êtes cordialement invités au repas des hommes qui se tiendra le vendredi 4 septembre 2026.

L'équipe municipale sera heureuse de vous accueillir à partir de 19h00 à la Cabane des chasseurs (ou à la salle des fêtes en cas de mauvais temps).

Votre inscription est nécessaire soit par mail : bouverans@wanadoo.fr, soit avec le bulletin papier ci-joint à découper pour le 26 août 2026 s'il-vous-plaît. Venez nombreux !

Fête du 15 août

L'équipe des re-vairons s'active à la préparation de la fête du village. Le programme des festivités est bien rempli et nous souhaitons un maximum de plaisir aux participants.

Comme d'habitude, la Grande Rue sera fermée à la circulation entre 5h00 le 15 août et 4h00 le 16 août. Pensez à anticiper le stationnement de vos véhicules en dehors de la zone réservée aux animations et festivités. Un arrêté est publié à cet effet.

Renseignements à prendre auprès du Président des re-vairons Guillaume NICOD au 06 70 75 79 62.

Opération brioches ADAPEI

L'opération « Brioches » de l'ADAPEI permet de récolter des fonds afin d'améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap sur la section locale de Pontarlier.

Comme depuis de nombreuses années, ce sont les conseillers municipaux qui passeront vous proposer les brioches entre le 14 et le 20 septembre 2026.

Merci de leur réserver le meilleur accueil. Madame Patricia VALION est la bénévole référente de l'ADAPEI pour Bouverans.

Carte Jeune

La municipalité, via la CCFD, offre la Carte Jeune aux enfants de 6 à 18 ans résidant à Bouverans (né entre 2009 et 2020).

Fonctionnement et Avantages

- **Plus de 4 000 bons plans** : réductions et gratuités pour le sport, la culture (cinéma, concerts), les loisirs et la vie pratique.
- **Contenu** : une carte personnelle pour les avantages permanents et un livret de coupons.

L'inscription de vos enfants (nom, prénom, date de naissance, statut, adresse) est nécessaire soit par mail : bouverans@wanadoo.fr, soit avec le bulletin papier ci-joint à découper, pour le 14 août 2026 s'il-vous-plaît.

Don du Sang – prochaines collectes :

- Jeudi 3 septembre
- Jeudi 5 novembre



De 16h30 à 20h à la salle d'animation de Frasne

Registre communal des personnes vulnérables

Le registre communal des personnes vulnérables est un outil officiel et confidentiel géré par la mairie pour protéger les habitants fragiles lors d'urgences climatiques ou sanitaires comme la canicule. Il recense les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap pour leur apporter une aide rapide.

Qui peut s'inscrire ?

- **Personnes de 65 ans et plus** vivant à leur domicile.
- **Personnes de plus de 60 ans** reconnues inaptes au travail.
- **Adultes en situation de handicap** (bénéficiaires de l'AAH, de la PCH, etc.).
- **Personnes isolées** ou souffrant de maladies chroniques.

Comment fonctionne l'inscription ?

- **Démarche volontaire** : La personne concernée, un proche, son représentant légal ou un professionnel de santé peut faire la demande.
- **Contact** : Il faut contacter directement la mairie de sa commune par mail : bouverans@wanadoo.fr, ou avec le bulletin papier ci-joint à découper ci-dessous.
- **Gratuit et confidentiel** : L'inscription est gratuite. Les données sont strictement protégées et réservées aux services d'aide autorisés par le maire.

Publications des actualités et informations communales sur les réseaux sociaux

Dorénavant, vous pouvez retrouver les informations et actualités importantes concernant la vie du village sur les réseaux sociaux FACEBOOK (Bouverans Municipalité) et INSTAGRAM (mairie_de_bouverans).

Ces publications sont complémentaires aux supports habituels (affichage en mairie, site internet officiel de la commune sur INTRAMUROS), et ont surtout but de vous informer avec une plus grande réactivité.

Séances du conseil municipal

6 juillet 2026

24 août 2026

Retrouvez les procès-verbaux complets sur notre site internet www.bouverans.fr

Avis de démarchage à domicile



Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation, des représentants de **WWF France** seront présents sur la commune **du 3 août au 18 septembre 2026**. (voir Intramuros)

Cette campagne, menée par des salariés de la société **Wesser**, a pour objectif d'aller à la rencontre des habitants à leur domicile afin de présenter les actions et les missions de WWF France. Les personnes qui le souhaitent pourront choisir de soutenir l'association par un **don régulier**.

Les équipes seront **clairement identifiables** grâce à une veste et un badge aux couleurs de **WWF France**.
- Elles interviendront **du lundi au samedi, entre 10 h et 20 h 30**.

- **Aucune collecte d'argent en espèces ou par chèque ne sera effectuée, et aucun tract ou prospectus ne sera distribué.**

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à ces équipes si vous souhaitez échanger avec elles.

Rappels importants

La seule possibilité de faire un feu sur sa propriété est le barbecue sans contact avec le sol. Quelle que soit la saison, le feu à même le sol est strictement interdit, le risque d'incendie étant très élevé.

Le passage du vieux pont est interdit à la circulation pour les véhicules dont le poids est supérieur à 12 tonnes, il faut donc passer par le pont de la salle des fêtes.

Le dépôt de branches, résidus de tontes et autres déchets est interdit en forêt et au bord des routes et chemins. Il existe plusieurs alternatives possibles :

- dépôt à la déchetterie de Frasne, 16 rue du Lhotaud, c'est gratuit.
- la réalisation d'un tas de compost dans un coin de votre propriété. L'herbe ainsi décomposée peut être étendue ensuite sur votre terrain, ou servir de terreau pour vos plantations.
- La tonte en « mulching » (broyage direct par la tondeuse).

Et bien d'autres solutions simples et propres...

L'agent de l'ONF est assermenté pour verbaliser tous contrevenants concernant les dépôts sauvages.

Merci de bien vouloir respecter ces principes, et tant d'autres, pour le bien-vivre ensemble.